

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 décembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Hanotin, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 02-07 du 3 décembre 2020

CONVENTIONS DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE – CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE – ÉQUIPEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – PROJET MÉTROPOLITAIN – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2020 – AVENANTS ET CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les conventions et leurs avenants avec les communes d'Aubervilliers, Neuilly-sur-Marne et Épinay-sur-Seine,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE, au titre des programmes 2020 des conventions de coopération culturelle et patrimoniale, ou de l'aide à projet, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 35 000 euros à la commune d'Aubervilliers,
- 10 000 euros à la commune de Neuilly-sur-Marne,
- 35 800 euros à la commune de Saint-Denis ;

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 25 000 euros à l'Établissement public territorial Est Ensemble pour le Contrat territoire-lecture (CTL) au titre de la coopération culturelle et de la lecture publique ;

- ALLOUE une subvention d'investissement de 15 000 euros à la commune de Coubron pour l'aménagement de la future médiathèque ;

- ALLOUE au titre de l'aide au fonctionnement pour l'année 2020 les subventions de fonctionnement suivantes :

- 43 650 euros à la commune de Clichy-sous-Bois pour l'Espace 93,
- 29 100 euros à la commune d'Épinay-sur-Seine pour la Maison du théâtre et de la danse,
- 80 000 euros à la commune de Noisy-le-Grand pour l'Espace Michel Simon,



- 29 100 euros à la commune de Stains pour l'Espace Paul Éluard ;
- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'Office de tourisme intercommunal de Plaine Commune Grand Paris pour le projet « Street art avenue », au titre des projets métropolitains 2020 ;
- APPROUVE les avenants aux conventions de coopération culturelle et patrimoniale, dont projets ci-annexés, à conclure avec les communes d'Aubervilliers et de Neuilly-sur-Marne ;
- APPROUVE la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2020, dont projet ci-annexé, à conclure avec la commune de Saint-Denis ;
- APPROUVE la convention pour la mise en œuvre d'un « contrat territoire-lecture » 2020-2024, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'État et l'Établissement public territorial Est Ensemble ;
- APPROUVE la convention, dont projet ci annexé, à conclure avec la commune de Coubron ;
- APPROUVE les avenants, dont projets ci-annexés, à conclure avec l'Établissement public territorial Est Ensemble d'un part et la commune d'Épinay-sur-Seine d'autre part ;
- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les communes de Clichy-sous-Bois, Noisy-le-Grand et Stains ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdits avenants et lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
 et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.